



## Chers parents,

En nous confiant vos enfants, vous nous accordez votre confiance, ce que nous prenons très à cœur. Nous tenons à maintenir un dialogue ouvert avec vous à tout moment, car la communication est essentielle pour nous. Comme le dit le dicton : « Il faut tout un village pour élever un enfant », et nous aspirons à créer un environnement où bienveillance et coopération règnent pour le bien-être de vos enfants.

### Inscriptions et Paiements :

- Cotisation annuelle : 160 CHF pour des avantages.
- Pour vous inscrire, remplissez le formulaire en ligne. Dès votre inscription en ligne, un e-mail vous sera envoyé et vous devrez, à sa réception, payer l'acompte indiqué par enfant inscrit. Cet acompte est obligatoire et ne peut pas être remboursé si vous décidez de ne plus participer au camp.
- Une fois la réservation effectuée, vous ne pouvez effectuer qu'un seul changement sans frais supplémentaires dans les 24 heures suivant votre réservation. Après cela, nous ne pouvons malheureusement rien faire car cela devient trop compliqué au niveau organisationnel. De plus, une fois que la facture arrive à échéance, aucune modification ne peut être apportée et vous serez obligé de la régler.
- Le paiement pour le camp doit être effectué selon la date indiquée sur la facture.
- En cas d'annulation due à une maladie ou à d'autres problèmes majeurs, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, un bon à faire valoir vous sera proposé sur présentation d'un certificat médical, utilisable pour de futures inscriptions.
- Le programme peut être modifié en cas de mauvais temps, d'annulations de la part de prestataires externes ou si le nombre d'enfants n'est pas suffisant pour l'activité prévue. Toutefois, le camp ne sera pas annulé et aucun remboursement ne sera effectué. D'autres activités attrayantes seront organisées.

### Règlement :

L'association Les Ateliers Bulles d'Air est une association à but non lucratif selon l'article 60 du Code civil suisse.

### Fonctionnement des Camps :

- Votre enfant sera placé sous la responsabilité d'un référent diplômé. Son nom et prénom vous seront communiqués au début de la semaine de l'inscription.
- Camps de jour avec activités variées. Tous les parents sont informés le matin du lieu où se déroulent les activités.



- Le tarif inclut la collation du matin, le repas de midi, la collation de l'après-midi et les activités. Un supplément de transport est demandé pour les départs depuis les gares de Vevey et Morges.
- En cas de changement de programme, nous avertissons les parents avant chaque activité.
- Si votre enfant ne peut pas finir un camp, le coût n'est pas remboursé.

### **Comportement des enfants**

Comportement respectueux requis pour les enfants envers les autres, le personnel, le matériel et les locaux. Les dégradations intentionnelles peuvent entraîner un dédommagement.

### **Transport :**

Nous utilisons principalement les transports en commun, mais il peut arriver que nous utilisions un minibus. Les parents sont systématiquement informés à l'avance dans ce cas.

Assurances : Les assurances maladie, accidents et responsabilité civile sont obligatoires.

### **Protection des données :**

Toutes les données transmises sont traitées avec confidentialité.

Horaires et Lieux de Rassemblement :

- Horaires à respecter. En cas de retard, veuillez envoyer un email : [info@bullesdair.ch](mailto:info@bullesdair.ch) .
- Les horaires et lieux de rassemblement spécifiques sont communiqués hebdomadairement aux familles.

### **Absences et Maladies :**

- Pas de remboursement pour les absences non justifiées. Des bons sont offerts pour les absences justifiées ainsi que pour les absences médicales justifiées mais il n' y aura aucun remboursement effectué.
- En cas de maladie pendant un camp, les parents doivent venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais.
- Les médicaments sont administrés uniquement sur présentation d'un certificat médical.



### **Régime Spécial et Allergies :**

Les besoins spéciaux liés à des allergies, maladies ou convictions personnelles sont pris en compte dans la mesure du possible.

### **Soin du Matériel :**

- Le nombre d'enfants accueillis ainsi que l'organisation de la vie en collectivité ne permettent pas à l'équipe éducative un contrôle constant des vêtements et objets personnels. Pour cette raison, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou accident provoqué à ces objets. Une assurance RC est obligatoire. Il est conseillé de mettre le nom de l'enfant sur tous les habits et affaires personnelles.
- Veuillez lire le programme de la semaine et apporter les affaires demandées, en tenant compte des conditions météorologiques.

### **Photos et Vidéos pendant les Camps :**

- Nous prenons des photos des enfants et les mettons à disposition dans une base de données sécurisée, pour usage familial uniquement.
- Les Ateliers Bulles d'Air s'engagent à ne jamais divulguer de photos sans l'accord explicite des parents.

**Téléphones et appareils électroniques :** interdits pendant les camps, sauf en cas d'urgence.

**Dernières Remarques :** En inscrivant leur(s) enfant(s) aux Ateliers Bulles d'air, les parents s'engagent à respecter ce règlement interne, qui fait partie intégrante du contrat.

***\*Les Ateliers Bulles d'Air se réservent le droit d'adapter/modifier ce règlement en tout temps.***